

Autorisation Parentale

(Applicable aux mineurs seulement)

Nous, (Parents, Tuteurs)* :

autorisons notre fils, fille* : né(e) le :

à participer aux entraînements de Judo / Ju-Jitsu / Aïkibudo / Self Défense / Karaté / Combat MIX / Kobudo / Kali / Boxe Pieds-Poings / Systema* du P.E.C Arts Martiaux, qui se dérouleront, dans les Dojos du GU2 ou GU3.

Nous certifions que notre fils, notre fille* est licencié(e) pour l'année sportive 20..... / 20..... , et qu'il, qu'elle* a passé un examen médical pour la pratique du Judo / Ju-Jitsu / Aïkibudo / Self Défense / Karaté / Combat MIX / Kobudo / Kali / Boxe Pieds-Poings / Systema*

En cas d'accident, nous autorisons le Responsable du club, le Directeur technique ou l'Enseignant à faire pratiquer les soins ou toute intervention qui apparaîtrait nécessaire (prise en charge par les Pompiers ou évacuation vers le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, rue de la Milérierie)

(* rayer la mention inutile)

Nom et adresse de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

.....Tél:

Nous acceptons les conséquences des mesures qui pourraient être décidées par le Responsable du club, le Directeur technique ou l'Enseignant pour en assurer la discipline.

Pour rappel :

- ✓ Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami.
- ✓ En cas de problème survenu lors du trajet parking - Dojo ou Dojo - parking, le club ne peut être tenu responsable.
- ✓ Les élèves doivent arriver à l'heure à leurs cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.
- ✓ Les parents qui désirent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours.
- ✓ Les parents sont priés d'être présents à la fin des séances d'entraînement. Si les parents sont absents, les élèves devront les attendre à l'intérieur du Dojo.

MERCI de votre compréhension.

Fait à : le

Signature des Parents ou Tuteurs*,
précédée de la mention : **Lu et approuvé**